COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **LUXURY SELECTION**
Forme juridique : Société à responsabilité limitée
Adresse : Chaussée de Gand N° : 76 Boîte :
Code postal : 1080 Commune : Molenbeek-Saint-Jean
Pays : Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone
Adresse Internet :
Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise 0766.906.447

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts 20-04-2021

Ce dépôt concerne :

☒ les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 02-06-2025

☒ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du 01-01-2024 au 31-12-2024

l'exercice précédent des comptes annuels du 01-01-2023 au 31-12-2023

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

M-app 6.1.1, M-app 6.2, M-app 6.3, M-app 6.4, M-app 6.6, M-app 7, M-app 8, M-app 9, M-app 10, M-app 11, M-app 12, M-app 13, M-app 14, M-app 15, M-app 16

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

AZEHAF Abdelhakim
Administrateur
Chaussée de Gand 76
1080 Molenbeek-Saint-Jean
BELGIQUE

Massaoudi Abdellah
Administrateur
Chaussée de Gand 76
1080 Molenbeek-Saint-Jean
BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de la société*,
B. L'établissement des comptes annuels*,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	**19.845**	**30.749**
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	**4.925**	**8.629**
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	706	1.100
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	4.219	7.529
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	**14.920**	**22.120**
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	**342.671**	**243.341**
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	**205.636**	**236.445**
Stocks		30/36	205.636	236.445
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	**127.010**	**1.573**
Créances commerciales		40	127.010	1.573
Autres créances		41		
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	**9.975**	**5.322**
Comptes de régularisation		490/1	**50**	
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	**362.516**	**274.090**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	**-8.415**	**-1.888**
Apport		10/11	**8.000**	**8.000**
Disponible		110	8.000	8.000
Indisponible		111		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13		
Réserves indisponibles		130/1		
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	**-16.415**	**-9.888**
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	**370.931**	**275.978**
Dettes à plus d'un an		17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	**370.931**	**275.978**
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	233.812	81.860
Fournisseurs		440/4	233.812	81.860
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	8.993	17.411
Impôts		450/3	8.993	17.411
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	128.127	176.707
Comptes de régularisation		492/3		
TOTAL DU PASSIF		10/49	**362.516**	**274.090**

COMPTE DE RÉSULTATS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute	(+)/(-)	9900	1.286	16.582
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	307.162	234.804
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	3.159	2.294
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	3.619	743
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	**-5.493**	**13.545**
Produits financiers		75/76B		**2**
Produits financiers récurrents		75		2
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		65/66B	**1.035**	**3.783**
Charges financières récurrentes		65	696	842
Charges financières non récurrentes		66B	339	2.941
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	**-6.527**	**9.763**
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	**-6.527**	**9.763**
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	**-6.527**	**9.763**

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	**-16.415**	**-9.888**
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	-6.527	9.763
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-9.888	-19.651
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	**-16.415**	**-9.888**
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199P	**XXXXXXXXXX**	**12.970**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8169		
Cessions et désaffectations		8179	545	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199	**12.425**	
Plus-values au terme de l'exercice		8259P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8219		
Acquises de tiers		8229		
Annulées		8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice		8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329P	**XXXXXXXXXX**	**4.341**
Mutations de l'exercice				
Actés		8279	3.159	
Repris		8289		
Acquis de tiers		8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329	**7.500**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(22/27)	**4.925**	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395P	**XXXXXXXXX**	**22.120**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8365		
Cessions et retraits		8375	7.200	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8385		
Autres mutations	(+)/(-)	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395	**14.920**	
Plus-values au terme de l'exercice		8455P	**XXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8415		
Acquises de tiers		8425		
Annulées		8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8445		
Plus-values au terme de l'exercice		8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525P	**XXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8475		
Reprises		8485		
Acquises de tiers		8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555P	**XXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(28)	**14.920**	

RÈGLES D'ÉVALUATION

DETERMINATION DES REGLES D'EVALUATION
Conformément à l'article 28 de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019 portant exécution du code des sociétés et des associations, l'administrateur a arrêté ce qui suit:
Postes de l'actif du bilan
I. Frais d'établissement
Les frais d'établissement et de constitution comprennent les honoraires et frais notariés ainsi que les frais d'étude et de prospection liés au démarrage de l'activité. Ils sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Ils sont directement pris en charge.
II. Immobilisations incorporelles
Les immobilisations incorporelles (pas de porte, fonds de commerce, etc.) sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.
III. Immobilisations corporelles
Suivant la nature des immobilisations corporelles acquises par la société, l'administrateur décide pour chacune des acquisitions de l'exercice de la méthode et du taux annuel applicable. Les immobilisations corporelles sont amorties à partir de leur année d'acquisition et sur toute la durée de l'exercice comptable. Exceptionnellement, pour le premier exercice comptable qui est d'une durée supérieure à un an,
les investissements acquis entre la date de constitution et le 31 décembre 2020 sont amortis en fonction du nombre de jours.
Nous avons repris ci-dessous la méthode et le taux d'amortissement appliqués pour chaque type d'immobilisations corporelles.
A. Constructions
- Principal à 5,00%-
- Aménagements : amortissement linéaire de 10 à 20 %
B. Matériel d'exploitation
- Matériel d'exploitation : amortissement linéaire de 20 %
C. Mobilier et matériel roulant
- Mobilier : amortissement linéaire 20 % à 33,33 % selon la qualité +/-durable des meubles
- Matériel de bureau : amortissement linéaire de 20 % ou 33,33% en vertu de l'obsolescence technique
- Matériel informatique amortissement linéaire de 33,33%
- Matériel roulant neuf : amortissement linéaire de 20 à 25 % selon les kilomètres parcourus annuellement par le véhicule.
- Matériel roulant d'occasion : amortissement linéaire de 25 % à 50 % selon la nature et la vétusté du matériel acquis
- Aménagement : amortissement linéaire de 10 à 20 %
- Matériel de sécurité : amortissement de 25 %
D. Location-financement
Renvoi aux conditions d'amortissements pour les biens de même nature non acquis en location-financement.
E. Autres immobilisation corporelles
Aménagement de biens loués : amortissement linéaire 10 à 20 %
L'administrateur décide s'il y a lieu de prévoir une dotation exceptionnelle ou complémentaire au compte d'amortissement des immobilisations corporelles ayant subi une perte inopinée de valeur économique ou qui sont retirées de l'exploitation.
Les participations financières sont reprises à la valeur d'acquisition. Cependant, il y a lieu d'acter une réduction de valeur s'il existe une moins-value durable.
Les dépôts et cautionnements sont repris à leur valeur nominale.
IV. Créances à un an au plus
Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les créances en monnaie étrangère sont valorisées dans l'unité monétaire qui a cours légal au taux de change à la date de clôture de l'exercice social. Un écart de conversion défavorable est -conformément à l'avis de la Commission des Normes Comptables, porté au résultat de l'exercice alors qu'un résultat favorable est comptabilisé sous les comptes de régularisation « écart de conversion ».
Une réduction de valeur est opérée sur les créances lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable. Ce principe vaut également en cas de problèmes de recouvrement.
Les placements de trésorerie sont repris à la valeur d'acquisition. Cependant, il y a lieu d'acter une réduction de valeur s'il existe une moinsvalue durable. Les règles d'évaluation des valeurs disponibles sont les mêmes que celles des placements de trésorerie.
V. Comptes de régularisation
Les comptes de régularisation comprennent les charges à reporter et les produits acquis comptabilisés soit aux montants nominaux des charges déjà payées ou facturées mais qui afférent aux exercices suivant soit aux montants des revenus qui afférent à l'exercice mais qui ne sont pas encore reçus.
VI. Provisions pour risques et charges
L'administrateur examine les provisions à constituer.
VIII. Dettes à un an au plus
Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les dettes en monnaie étrangère sont valorisées au cours du jour de clôture de l'exercice en cours, s'il y a lieu.
IX. Comptes de régularisation
Les comptes de régularisation, comprenant les charges à imputer et les revenus à reporter, sont comptabilisés soit aux montants nominaux des charges qui afférent à l'exercice mais qui ne sont pas encore reçues, soit aux montants nominaux des produits déjà facturés ou encaissés.
Les produits à reporter comprennent notamment l'escompte relatif aux créances à plus d'un an non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible, calculé au taux du marché applicable à de telles créances au moment de leur entrée dans le patrimoine de la société. La méthode utilisée pour le calcul de l'escompte sera celle de l'escompte à intérêts composés. La prise en résultats de l'escompte
se fera prorata temporis des différents remboursements de la créance.
Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les dettes en monnaie étrangère sont valorisées au cours du jour. En fin d'exercice elles sont réévaluées par rapport au cours du jour de clôture et l'écart déficitaire est pris en charge tandis que l'écart bénéficiaire est versé dans un compte de régularisation "écart de conversion ?
VIII. Dettes à un an au plus
Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les dettes en monnaie étrangère sont valorisées au cours du jour de clôture de l'exercice en cours, s'il y a lieu.
IX. Comptes de régularisation
Les comptes de régularisation, comprenant les charges à imputer et les revenus à reporter, sont comptabilisés soit aux montants nominaux des charges qui afférent à l'exercice mais qui ne sont pas encore reçues, soit aux montants nominaux des produits déjà facturés ou encaissés.
Les produits à reporter comprennent notamment l'escompte relatif aux créances à plus d'un an non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible, calculé au taux du marché applicable à de telles créances au moment de leur entrée dans le patrimoine de la société. La méthode utilisée pour le calcul de l'escompte sera celle de l'escompte à intérêts composés. La prise en résultats de l'escompte
se fera prorata temporis des différents remboursements de la créance.